

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026

/

Délibération n° 2026D40

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 2 mars 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, J. MARTIN

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER, C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 7 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : Ch. GUILLET donne pouvoir à S. ADELEE

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU

GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à M. CHARRIER ENAERT, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Convention de financement du GIEC des Pays de la Loire 2026-2027.

Le Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de la Loire (GIEC-PL) a été impulsé en octobre 2020 par le Comité 21 avec le soutien de la Région des Pays de la Loire. Il a pour missions de :

- Vulgariser et approfondir les connaissances scientifiques sur la contribution des Pays de la Loire aux changements climatiques ;
- Évaluer la vulnérabilité du territoire, des populations, des milieux naturels et des activités socio-économiques à ces changements ;
- Informer les acteurs du territoire sur les évolutions du climat, et les aider à identifier les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces ;

Ses missions sont organisées autour de deux activités :

- La publication de rapports, études et/ou articles scientifiques
- La diffusion des savoirs auprès des acteurs ligériens, à travers l'organisation d'évènements (conférences, séminaires, webinaires, ...)

Le GIEC-PL mène ses activités en tout indépendance, et sous un prisme strictement scientifique. Toutefois, il ne dispose pas de personnalité juridique propre. C'est pourquoi il est adossé à l'établissement Grand Ouest du Comité 21 qui en assure le secrétariat général. (Le Comité 21 grand-Ouest est une association à laquelle la Communauté de communes adhère depuis 2023).

Le GIEC a déjà publié quatre rapports, les deux derniers en 2025 sur la vulnérabilité des populations et tout début 2026 sur l'avenir de la ressource en eau. Il a par ailleurs animé plus de 190 conférences.

La Communauté de communes a déjà subventionné le Comité 21 dans l'animation et la coordination des travaux réalisés par le GIEC des Pays de la Loire hauteur de 2000€ / an en 2024 et en 2025.

Afin de soutenir le GIEC dans la poursuite de ses missions, il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle, qui prévoit le versement d'une subvention de 2000 € en 2026 et en 2027.

Le budget prévisionnel du GIEC des Pays de la Loire est de 450 000 euros TTC sur la période 2026-2027.

Charges	Montant (€)	Produits	Montant (€)
Charges de Personnel (Comité 21)	250 000	Subventions publiques	450 000
Services extérieurs/ sous-traitance / achats	150 000		
Charges de fonctionnement (quote-part)	50 000		
Total des charges	450 000	Total des produits	450 000

* Conformément au règlement intérieur, si les subventions publiques obtenues ne suffisent pas, des financements complémentaires pourront être recherchés auprès d'entreprises ou de fondations privées

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de financement entre la communauté de communes Vie et Boulogne et l'association Comité 21 Grand Ouest annexée à la présente délibération.
- D'attribuer une subvention de 4 000 € décomposée comme suit : 2 000 € au titre de l'année 2026 et 2 000 € de l'année 2027.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et toutes autres pièces utiles à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le trois mars deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 09/03/2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

